



MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA FAMILLE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

PROJET D'AVIS DU CONSEIL SUPÉRIEUR D'HYGIÈNE PUBLIQUE DE FRANCE

SECTION DES MALADIES TRANSMISSIBLES

Relatif à l'épidémie à virus influenza aviaire AH5N1 hautement pathogène au Vietnam

(validation le 21 janvier 2004)

Considérant d'une part:

- L'épizootie d'influenza aviaire sévissant actuellement dans des élevages de volailles dans le sud du Vietnam due au virus influenza de type A/H5N1, notifié le 8 janvier 2004 à l'Office international des épizooties
- L'isolement du virus A/H5N1, confirmée par l'Organisation mondiale de la santé¹ (OMS), chez le porc² pour la première fois, et chez les canards,
- le bilan officiel de l'OMS, en date du 16 janvier 2004, fait état de 14 cas de pathologie respiratoire atypique sévère dans la région de Hanoï (Nord du Vietnam), depuis le mois d'octobre 2003^{1, 3}, dont 12 sont décédés (11 enfants de 9 mois à 12 ans et un adulte). Sur ces 14 cas, 10 cas sont suspects et 4 cas sont confirmés biologiquement. Un 15^{ème} cas "possible" est en cours d'investigation.
- La transmission documentée de ce virus aviaire à l'homme en date du 17 janvier 2004 pour 5 de ces cas,
- Que la plupart des familles de malades interrogées sont des fermiers, avec des élevages familiaux de volailles,
- Que le séquençage partiel en cours de la souche H5N1 isolée chez trois cas humains montrent que tous les gènes sont d'origine aviaire et n'ont pas encore acquis de gènes humains (l'acquisition de gènes humains favorisant le risque de transmission inter humaine)²
- Que la transmission se fait essentiellement par contamination aérienne directe, mais peut se faire également par voie indirecte (mains sales, fèces des animaux, objets contaminés par les déjections animales)
- Qu'il existe une épizootie de grippe aviaire à H5N1 dans certains autres pays d'Asie de l'Est et du Sud Est,

Considérant d'autre part,

- Que l'OMS a demandé une surveillance renforcée pour les pathologies respiratoires humaines et pour les maladies animales en Asie du Sud Est,
- Que l'abattage des élevages de volailles suspects ou infectés, qui constitue une mesure qui a fait la preuve de son efficacité pour arrêter la propagation des épizooties passées de grippe aviaire, est une mesure actuellement mise en place dans les pays touchés par l'épizootie de grippe aviaire,
- Que selon la Direction générale de l'alimentation, ne sont pas autorisées les importations de volailles et de porcs vivants en provenance d'Asie de l'Est et du Sud Est dans l'Union européenne, et que l'importation des oiseaux d'ornement est soumise à des contrôles sanitaires officiels préalablement à leur expédition et lors de leur introduction sur le territoire national dans les centres de quarantaine agréés de destination (avec sérologie influenza)
- Qu'il n'existe pas actuellement de vaccin contre la souche A/H5N1,

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France recommande à tous les voyageurs se rendant au Vietnam d'éviter tout contact avec les volailles et les porcs vivants ou avec leurs cadavres, y compris sur les marchés, pendant leur séjour. D'autres recommandations pourront être prises en fonction des résultats des investigations de l'OMS en cours au Vietnam sur la source de l'infection et sur le risque de transmission inter humaine. En l'absence d'éléments actuels en faveur d'une transmission inter humaine, le dépistage des personnes de retour du Vietnam ayant des symptômes grippaux n'est pas pertinent à ce jour.

Le Conseil recommande toutefois de maintenir une vigilance très active sur l'épidémie actuelle.

CET AVIS NE PEUT ETRE DIFFUSE QUE DANS SON INTEGRALITE SANS SUPPRESSION NI AJOUT

¹ OMS 13 janvier 2004: Influenza A(H3N2) activity remains widespread in many countries

² OMS 14 janvier 2004: Avian influenza A (H5N1) in humans in Viet Nam and poultry in Asia

³ OMS 14 janvier 2004: Avian influenza A (H5N1) in humans in Viet Nam and poultry in Asia